

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 24 novembre 2017</b>	<b>N° 2017-740</b>

Convocation du 17 novembre 2017

Aujourd'hui vendredi 24 novembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Martine JARDINE à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
M. Bernard LE ROUX à M. Gérard DUBOS  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h10  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h25  
M. Christophe DUPRAT à M. Nicolas FLORIAN à partir de 11h50  
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h40  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 12h00  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h50  
Mme Brigitte COLLET à M. Daniel HICKEL à partir de 10h20  
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h05  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 10h25  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h35

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain JUPPE à partir 12h45 et M. BOBET prend la présidence

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 24 novembre 2017</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Haute qualité de vie  <b>Direction énergie écologie et développement durable</b>	<b>N° 2017-740</b>

---

## Attribution d'une subvention à l'association Unis-Cité - Décision - Autorisation de signature

---

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **Présentation de l'association**

Unis-Cité est une association indépendante et laïque, fondée en 1994 par une jeune américaine et deux étudiantes de l'ESSEC (Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales) qui se sont inspirées du Service civique américain – City Year & Americorps - ayant pour objectif de promouvoir le service civique volontaire.

Leur ambition est que tous les jeunes consacrent une étape de leur vie à servir l'intérêt général et que cette expérience puisse être un temps de construction de soi et d'ouverture aux autres dans leur diversité.

Depuis 1994, Unis-Cité propose aux jeunes de 16 à 25 ans, de toutes origines sociales et culturelles, de mener en équipe durant 6 ou 9 mois, des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté. La représentation régionale a été créée en 2006, elle comporte 4 antennes, dont une en Gironde.

### **Présentation du projet MédiaTerre**

En 2009, Unis-Cité a remarqué une prise de conscience grandissante de l'opinion publique sur la thématique du développement durable. Par ailleurs, une famille sur cinq est concernée par la précarité énergétique en France. C'est à partir de ces deux constats qu'est né le programme MédiaTerre, programme phare d'Unis-Cité.

Ce programme, mis en place sur la Métropole bordelaise en 2010, s'est construit avec des partenaires bailleurs sociaux qui connaissent les difficultés de leurs locataires, notamment en matière de consommation d'énergie et d'eau. Aujourd'hui, Unis-Cité Bordeaux Métropole compte 20 volontaires MédiaTerre, qui travaillent en lien avec le tissu associatif local et avec les acteurs spécialistes du développement durable.

Pour 2017, leur volonté est d'intégrer leurs actions à celles des acteurs locaux et en particulier à celles de Bordeaux Métropole.

### **Le programme 2017-2018**

Les objectifs généraux du programme MédiaTerre sont les suivants :

- Permettre aux familles accompagnées par les volontaires d'adopter des éco-gestes permettant à la fois de réduire leurs factures d'énergie et de préserver l'environnement.
- Créer du lien social dans les quartiers d'intervention.
- Sensibiliser les volontaires « premiers bénéficiaires » au développement durable.

L'association pour 2017/2018 s'engage sur les 2 volets d'animation suivants :

### 1 - Unis-Cité souhaite participer activement au « Défi des Familles à énergie positive » (FAEP) pour :

- Communiquer au sujet du « Défi des FAEP » auprès des familles accompagnées et rencontrées sur le terrain.
- Mobiliser les familles habitantes dans les quartiers d'intervention pour participer au défi.
- Participer aux évènements de lancement et de clôture du défi.
- Suivre les participants lors des réunions de quartier.

Cette action intéresse plus particulièrement la Direction de l'écologie, de l'énergie et du développement durable (DEEDD). En effet, l'intégration de nouvelles équipes au défi et leur accompagnement sont en totale adéquation avec les objectifs visés par la DEEDD pour ce dispositif, qu'elle anime déjà sur le territoire de la Métropole. L'apport de cette association ne pourra que renforcer la dynamique du dispositif.

### 2 – Juniors du développement durable (JDD)

Des volontaires, s'inscrivant dans le dispositif « MédiaTerre » d'Unis Cité, participeront activement aux journées de valorisation des JDD (du 29 mai au 02 juin inclus). Les missions effectuées seront notamment :

- Accueil des classes et des enseignants
- Enquête auprès des parents et élèves participants via des questionnaires
- Animation du jeu sur l'économie circulaire
- Distribution des recettes réalisées à l'atelier cuisine aux écoles

### Plan de financement

En 2016/2017, l'association avait été subventionnée à hauteur de 3 000 €.

En 2017/2018, l'association sollicite un montant de 20 309 € à Bordeaux Métropole pour l'ensemble de ses projets liés à l'action MédiaTerre sur un budget prévisionnel s'élevant à 101 274 €.

Le montant du projet relatif à la participation au « Défi des FAEP » et aux journées de valorisation des JDD retenu par la DEEDD s'élève à 5 000 €.

Principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget N	Budget ou Réalisé N-1
Charges de personnel / budget global	46.25%	46.25%
% de participation de BM / Budget global	4.93%	2.96%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)		
Etat	17.77%	17.77%
Region	10.57%	10.57%
Organismes sociaux	23.75%	23.75%
Aides privées	27.83%	22.90%

## Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

### 1. Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois sur le compte de l'association.

### 2. Obligations de l'organisme subventionné :

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Le budget prévisionnel de l'association est annexé à la présente.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

- **VU** les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;
- **VU** la loi n°2010/241 du 10 mars 2010 relative au service civiques,
- **VU** l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,
- **VU** la délibération n°2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant l'agenda 21 communautaire,

- **VU** la délibération n°2017/ 493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE :**

Les actions de l'association Unis-Cité s'inscrivent pleinement dans l'axe 3 du plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie de la Métropole, contribuant à l'animation de sa politique en matière de développement durable, en particulier celle déclinée dans son objectif 11 – Impliquer les citoyens -, et tout particulièrement en son action 32 – Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportements.

**DECIDE**

**Article 1** : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée à l'association Unis-Cité dans le cadre du soutien à la participation au Défi des Familles à énergie positive et aux journées de valorisation du dispositif des Juniors du développement durable,

**Article 2** : le montant de 5 000 € concernant la subvention sera imputé sur le budget principal de l'exercice 2017 – chapitre 65 – compte 6574 – fonction 830.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2017

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2017</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>1 DÉCEMBRE 2017</b></p>	<p>Pour expédition conforme,</p> <p>la Vice-présidente,</p>  <p>Madame Anne WALRYCK</p>
---	---

UNIS-CITE PREVISIONNEL DE L'ACTION Volontaires du développement durable

Association Unis-Cité : Bordeaux Métropole

Exercice 2017 18 (du 01/09/2017 au 31/08/2018)

20 volontaires					
DEPENSES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
60 - ACHATS		3 886 €	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services		- €
604 - Achats d'études et de prestations de services		347 €	Produits des activités annexes		- €
606 - Achats non stockés de matières et fournitures		2 107 €			
			74 - Subventions d'exploitation		101 274 €
			74 a - Subventions d'exploitation CUCS/Politique de la Ville		- €
					- €
6068 - Autres matières et fournitures		1 433 €			- €
					- €
					- €
61 - SERVICES EXTERIEURS		5 140 €			- €
613 - Locations mobilières et immobilières		4 298 €			
			74 b - Subventions d'exploitation droit commun		101 274 €
			ETAT		18 000 €
			Etat-ASC		18 000 €
			Etat : Financement Service Civique - tutorat		16 000 €
			Etat : Financement Service Civique - formation citoyenne		2 000 €
			Etat-Préfectures et Services déconcentrés		- €
615 - Entretien et réparation		506 €			- €
			Etat-Autres		- €
					- €
616 - Primes d'assurances		253 €	Collectivités territoriales		31 023 €
618 - Documentation		84 €	REGION - Conseil régional		10 714 €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		11 878 €	Conseil Régional		10 714 €
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		2 359 €			
			DEPARTEMENTS - Conseils Généraux		- €
					- €
623 - Publicité, publications, relations publiques		41 €	INTERCOMMUNALITES - EPCI		20 309 €
			Métropole de Bordeaux projet Médiaterre		20 309 €
					- €
625 - Déplacements, missions et réceptions		4 887 €			
			COMMUNES - VILLES		- €

			- €
			- €
		<b>ORGANISMES SOCIAUX</b>	<b>24 060 €</b>
626 - Frais postaux et de télécommunications	1 180 €	Gironde Habitat	8 020 €
		Mésolia	8 020 €
		Domofrance	8 020 €
		<b>FONDS EUROPEENS</b>	<b>- €</b>
627 - Services bancaires	124 €		- €
628 - Divers	3 286 €		
Cotisations (associations partenaires,..)		ASP (ex-CNASEA) - emplois aidés	- €
6281 - Cotisation UCN	3 286 €		
<b>63 - IMPOTS ET TAXES</b>	<b>2 612 €</b>		
631 - Impôts et taxes sur rémunérations	2 612 €	EP - Autres Etablissements publics	- €
6311 - Taxes sur salaires			- €
6333 - Formation professionnelle continue			- €
6334 - Participation à effort construction			
637 - Autres impôts & taxes	- €	<b>AIDES PRIVEES - MECENAT</b>	<b>28 191 €</b>
<b>64 - CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>46 844 €</b>		<b>28 191 €</b>
641 - Rémunérations du personnel	32 940 €		
645- Charges de sécurité sociale et de prévoyance	12 808 €		
647 - Autres charges sociales	1 095 €		
		75 - Autres produits de gestion courante	- €
		AUTRES PRODUITS (cotisations, dons, collectes,..)	- €
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>17 010 €</b>		
6573 - Subventions versées par l'association (Frais de mission des volontaires)		76 - Produits financiers	- €
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>- €</b>		
		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>- €</b>
<b>67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 876 €</b>		
<b>68 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>10 028 €</b>	78 - Reprises sur amortissements et provisions	- €
		79 - Transferts de charges d'exploitation	- €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>101 274 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>101 274 €</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	139 318 €	87 - Contributions volontaires en nature	139 318 €

860 - Secours en nature, alimentaires,..		870 - Bénévolat	- €
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services			
862 - Prestations <i>(Prise en charge des bourses des volontaires par l'ASC)</i>	139 318 €	871 - Prestations en nature <i>(Prise en charge des bourses des volontaires par l'ASC)</i>	139 318 €
864 - Personnel bénévole		875 - Dons en nature	- €
<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES</b>	<b>240 592 €</b>	<b>TOTAL GENERAL DES PRODUITS</b>	<b>240 592 €</b>

## Annexe 2

### Compte-rendu financier

**Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

Nom de l'organisme :

#### 1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

#### 2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif:

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..

**représentant(e) légal(e) de l'organisme,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu**

**Fait, le :** | | | | | | | | | | à .....

**Signature :**